



## AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est donné que le conseil municipal a adopté lors de sa séance extraordinaire du 22 mars 2022, le règlement suivant :

**RÈGLEMENT 754 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 262 858 \$ POUR LE REMPLACEMENT D'UNE CONDUITE D'AQUEDUC SOUS-FLUVIALE ET AUTRES TRAVAUX CONNEXES DANS LE SECTEUR DU LAC LA SAPINIÈRE**

Le Ministère des affaires municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement le 24 mai 2022, conséquemment, il entre en vigueur à cette date.

Une copie du règlement est disponible à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à Val-David, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse <http://www.valdavid.com/publications/>.

DONNÉ À VAL-DAVID, le 30 mai 2022

(Signé Carl Lebel)

---

Carl Lebel  
Greffier-trésorier adjoint